



## Commission Financière

P.V. n°3 du 14/03/2012

Présents : Mrs J.P. Delchef (Président AWBB), M. Collard (Trésorier Général), L. Lopez (secrétaire général), F. Geeroms (Directeur Financier)

Mrs C. Dujardin (BBW- Président Com. Fin), J-M Raquez (Ht), Ch. Grandry (Lg), A. Samu (Lux-Vice-président Com. Fin), Ph. Aigret (Nam-Secrétaire Com. Fin)

La réunion débute à 19h.

Le Président de la commission financière accueille les participants et explique qu'il prend l'entière responsabilité de l'organisation de cette réunion. Il rappelle que les délais ne sont pas respectés et demande que pour l'avenir le délai statutaire soit respecté. Cela évitera à l'avenir de devoir travailler dans l'urgence. S'en suit une discussion sur la dernière date d'envoi d'une situation intermédiaire. Ces situations intermédiaires permettent de préparer le travail et limiter le travail à fournir en dernière minute.

### ETUDE DU BILAN

Le bilan présente une perte de 5520.57 €. Il n'y a cependant pas matière à s'inquiéter : Comme déjà démontré à chaque présentation du bilan, nous sommes dépendants pour une grande part de notre activité sportive du montant des subsides octroyés par la Fédération Wallonie Bruxelles. Et par conséquent, notre résultat est influencé par les versements de ces subventions. Celles-ci ne sont pas versées au même moment chaque année et donc, cela a une influence sur le résultat du bilan ; positif ou négatif.

Au bilan 2010, donc au 31.12.2010, 628.703,60 € étaient versés (voir poste 741000 au bilan 2010) sur un total de 927.339,72 € de subsides à recevoir. Donc, 298.636,60 € étaient encore à recevoir en 2011 ou 2012. Ce solde nous a été versé début 2012.

Au bilan 2011, donc au 31.12.2011, 719.293,32 € ont été reçus (voir poste 741000 au bilan 2011) sur un total de 1.075.493,32 € de subsides à recevoir. Donc, 356.200 € sont encore à recevoir en 2012 ou 2013.

La politique du CA est de ne pas mettre au bilan le montant des subsides à recevoir (par mesure de prudence et parce que nous ignorons quand ils nous seront versés) mais de ne tenir compte que des subsides versés sur compte.

En conclusion, si l'on tient compte des subsides à recevoir non comptabilisés, il n'y a pas lieu à s'inquiéter du résultat négatif de ce bilan.

Le bilan est étudié plus en détail. Le trésorier général, le directeur financier et le président de l'AWBB répondent aux questions particulières des représentants des provinces.

1. Les postes 612100 et 612101 : frais de téléphone : augmentent. La commission financière demande que soit rappelé aux responsables des départements, commissions, conseils et groupes qu'ils doivent contrôler les notes de frais qu'ils signent.

2. Sponsoring : il n'y a pas de nouveau contrat de sponsoring, hormis la reconduction du contrat Infomat pour 2 ans.

3. Honoraires : coaching et formation : 613 211 4489.60 € : M. De Vreugd (en société)

4. 613310 déplacements : Le montant total des frais de déplacement augmente de 20 000 €. Il faudrait faire une étude détaillée par département pour voir où cela pose problème. Une question globale est par trop imprécise.

## **COMPTE D'EXPLOITATION**

- poste 741000 : subside de fonctionnement tient compte d'un transfert du poste 493000 de 226926€ : Nouveauté technique comptable ....détails ?

Pour répondre au constat portant sur le bilan 2010 du bureau d'audit « Réviseurs d'Entreprises Lambotte et Monsieur » dont extrait ci-dessous, nous avons adapté le poste 493000 en conséquence. Des subsides n'étant pas octroyés la première année de reconnaissance de l'Association par la Communauté Française, des avances sur la subvention de fonctionnement et sur la subvention complémentaire ont été versées à cette époque par la Communauté Française pour permettre à l'Association de subvenir à ces premiers besoins pendant cette première année. Au fur et à mesure des années, un montant continuait à être porté à cette rubrique ; donc, au vu de la remarque du réviseur, nous avons décidé d'affecter ce montant qui était repris sous la dénomination « avance ADEPS sur subsides ». D'où la diminution du poste 493000.

Au bilan 2011, donc au 31.12.2011, 719.293,32 € ont été reçus (voir poste 741000 au bilan 2011) sur un total de 1.075.493,32 € de subsides à recevoir. Donc, 356.200 € sont encore à recevoir en 2012 ou 2013. Notre politique est de ne pas mettre au bilan le montant des subsides à recevoir (par mesure de prudence et parce que nous ignorons quand ils nous seront versés) mais de ne tenir compte que des subsides versés sur notre compte.

Les réponses aux questions de détails des comptes de charges et produits nous sont communiqués, de même que les détails concernant l'analyse par poste.

Les frais de télé phone posent problème :

Avec les factures qui comprennent le téléphone, l'internet et la TV, il y a inflation dans les montants de frais. Il devient très difficile de contrôler la réalité portée sur les notes de frais. Des abus de la part de bénévoles sont constatés ; comme des frais téléphoniques portés sur deux notes de frais différentes parce qu'on participe à deux organes de l'AWBB. Les responsables doivent être sensibilisés à ce problème.

## **AUTRES QUESTIONS :**

1. Proposition de modifier le PC1 pour faire compter les ayant droit en juin et juillet : Le trésorier général doit calculer l'incidence de cette proposition. Il y a cependant une opposition entre le fait que les amendes sont suspendues en juin et juillet et le fait qu'on puisse accorder le bonus à cette période. La commission financière propose le report de cette proposition.

2. PC97 bis : Proposition du Trésorier général de supprimer une taxe d'affiliation injuste car redondante de 1€ pour affiliation électronique. La commission financière ne s'oppose pas à cette proposition.

Le président de la commission financière remercie tout le monde pour son attention et le travail fourni et forge l'espoir que le travail puisse être mieux préparé la prochaine fois.

La séance est clôturée à 21h45.

Le secrétaire  
Ph. Aigret

Le président  
C. Dujardin